

**Groupe de travail « Organisation et évolution des services publics »  
Compte rendu de la Réunion de mardi 22 mai 2007**

**Présents** : Louis Caillol - Juan Castro - Gérard Cuvilliez - Raoul Degril - Raymond Grellat - Roselyne Gorlier - Benoît Hannart - Maurice Katsurakis - Eliane Leroy - Marie pierre Liandrat - Jean claude Pepe.

**Excusés** : Christiane Clavel - Gérard Costa - Jean paul Demouveaux - Dominique Espiard - Jacques Lopez - Roland Ollivier - Yves Perrin Toinin - Jean claude Pical - Jacques Valayer - Guy Vernhes.

**Absent** : Jean Calou

L'ordre du jour porte sur la phase de proposition dans laquelle le groupe de travail se trouve à présent. Au fil de nos rencontres nous avons confronté nos points de vue, réfléchi sur de nombreux documents et de multiples expériences, dont celle conduite par Michel Partage.

Bien sûr chacun d'entre nous peut à titre individuel pousser le travail d'investigation économique et technique. Cependant le point de vue citoyen qui doit être le notre sur cette question est parvenu à une maturité suffisante pour nous livrer au travail de propositions qui nous revient. Le groupe considère en premier lieu que l'eau est une compétence des communes. Pour autant cela ne s'oppose aucunement au besoin d'une mutualisation et d'un outil commun au niveau de l'agglomération.

Cet outil peut s'inspirer du « guide du citoyen élu pour un service public de l'eau » qui se veut un guide pratique et un recueil d'informations nécessaire pour une gestion publique de l'eau. Il peut aussi prendre appui sur des relais opérationnels comme l'association E.A.U (Eau, Association, Usagers) et le S.I.B.A.M.

La mutualisation d'informations et de moyens d'actions est importante car les élus locaux sont en général démunis face à des sociétés puissantes capables de mettre en face d'eux des techniciens de haut niveau. La méthode préconisée par le guide sera d'une grande utilité pour analyser la politique publique de l'eau de chaque commune et pour décider en connaissance de cause.

Elle s'applique dans le cadre d'une gestion directe ou en délégation de service public, dans un contrôle continu.

Notre groupe de travail doit faire passer l'idée que le contrôle de la mise en œuvre de tout contrat de délégation par la collectivité est un droit et un devoir pour le maire, les services municipaux et chaque élu.

Rappelons que, même dans le cadre d'une délégation de service public les responsabilités du maire et du conseil Municipal restent entières.

Il en résulte que la communauté d'agglomération pourrait confier une compétence nouvelle au S.I.B.A.M. Celui-ci serait chargé au plan juridique, technique et financier d'aider les élus et les services municipaux à effectuer un réel contrôle du délégataire.

Le groupe de travail propose que le Conseil de développement adresse le guide et le prochain numéro d'Ensen aux élus communautaires.

Dans l'échange qui s'instaure plusieurs intervenants donne leur point de vue. Notamment sur l'étude comparative du prix de l'eau par commune que le groupe a réalisée mais qui est incomplète, un participant indique qu'un comparatif tarifaire ne constitue pas un stimulant suffisant. Il faut parler réchauffement climatique et ressources qui s'amenuisent, partir du global pour sensibiliser au local.

Un intervenant fait observer que chaque commune dispose d'un rapport annuel sur l'eau et son coût de plus, elles vont à présent payer l'eau qu'elles consomment ce qui devrait les inciter à mieux contrôler les obligations du délégataire. La chambre régionale des comptes, l'office national de l'eau, l'agence de bassin, la DIREN (direction régionale de l'environnement) ont un rôle à jouer sur cette question. Le magazine « l'Agglo » devrait mettre en valeur les actions conduites sur l'eau en milieu scolaire, et donner des conseils pratiques pour favoriser les économies de toute nature, par exemple sur des types de végétaux adaptés à nos sols et à la sécheresse. La sensibilisation de nos concitoyens est également évoquée pour constater qu'en milieu fermé, écoles, entreprises etc... l'écoute est positive contrairement aux réunions publiques où la participation ne dépasse pas le cercle des convaincus. Ce qui nous conduit à être lucides sur nos difficultés à porter nos positions sur le terrain citoyen et à nous replier sur une expression technicienne.

### Plan de déplacement urbain

Le groupe se propose de reprendre le P.D.U point par point et d'en examiner la mise en œuvre.

Il souhaite porter une attention particulière à la voie de Valdonne (voir en pièce jointe « le projet de cahier des charges » sur l'étude de définition de la réutilisation du site propre ferré Aubagne - Valdonne - La Barque).

Plusieurs intervenants font observer que la création d'une voie pour le cyclotourisme conduirait à une utilisation par les rollers, les motos et donc à des nuisances en plus du danger que cela représente entre autre dans la traversée des tunnels.

La question des transports urbains et de la mise en application des mesures envisagées, dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, seront également au menu de la réflexion du groupe avec l'amélioration du cadencement et les problèmes posés par les connections transversales. Une intervenante fait observer que les gens attendent des réponses et pas nécessairement de participer à des débats.

Ce que veulent les usagers, c'est un transport en commun fiable, confortable et d'un coût raisonnable.

Le suivi du P.D.U est un chantier sur lequel le groupe doit se mettre à jour. Il est décidé de se réunir mercredi 20 juin 2007 à 18h30 en présence de Monsieur Mario Fabre, responsable des déplacements au sein de l'Agglomération.

Elargissement de l'autoroute A 52 entre Pas de Trets et Pont de l'étoile:

le groupe exprime son désaccord avec cet élargissement qui ne règle aucune des grandes questions et qui fait la part belle au « tout voiture », voir en pièce jointe le courrier adressé par le Président de l'Agglomération au Préfet de Région, et le communiqué rédigé par Cyrille Palliani pour le Conseil développement et qui sera adressé à la presse pour faire l'objet d'une publication en direction de nos concitoyens.

**Jean Claude Pepe**  
Président du groupe de travail  
Organisation et évolution des  
services publics